

De S. Ex. le Ministre d'Etat

Paris le 17 Jan 1855 461

Monsieur le Ministre

Avant que je vous eusse adressé à S. Ex. le projet  
 de Budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1855  
 j'étais dans la persuasion que celui de l'exercice 1856  
 avait été demandé ~~en même temps~~ dans les ~~propos~~  
 de projet envoyés par des institutions analogues, dès les  
 derniers jours de 1854. <sup>C'est ce qui a</sup> été dit de la lettre que M. le  
 pair M. de Madaissip <sup>de la date de</sup> la date de la lettre  
 que vous m'avez fait je me suis <sup>appuyé</sup> appuyé sur la matérialité  
 et je m'imposais d'y revenir en <sup>l'ajoutant</sup> ajoutant  
 à S. Ex. le projet de budget des dépenses de l'exercice  
 1856 en double appui <sup>sur</sup> sur

Les dépenses fixes ont été calculées <sup>comme</sup> comme  
 sur le nombre des pensionnaires <sup>et</sup> et les personnes attachées au  
 service de l'Académie qui ~~se trouvent~~ <sup>se trouvent</sup> augmentés par <sup>antécédents</sup>  
 de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation  
 de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation  
 de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation  
 de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation <sup>de</sup> de la Cour de Cassation

Quant aux dépenses <sup>de</sup> de l'exercice 1855 <sup>elles</sup> elles ont été évaluées comme celles de l'exercice  
 1854 en regard des motifs développés dans la lettre  
 qui accompagnait l'envoi de ce projet de budget  
 sur la moyenne des dépenses faites en 1853 et 1854

D'un résultat que le budget primitif de l'exercice  
 de 1856 s'élève à la somme de cent cinquante  
 quatre cent cinquante francs quarante quatre cent cinquante  
 J'ai l'honneur de vous  
 Signé M. de Madaissip



A. S. S<sup>re</sup> le Ministre d'Etat — le 29 mai 1856 484

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. en trois exemplars  
suivant l'usage, le Compte général des recettes et  
des dépenses de l'Académie Impériale de France à Rome  
pour l'exercice 1855 avec les pièces à l'appui N<sup>os</sup> 1. A. 2. A.

Ainsi que j'ai eu l'honneur <sup>de vous l'annoncer</sup> précédemment  
à V. Exc. le Compte se résume par balance égale  
entre les recettes et les dépenses, qui se sont élevées  
à pareille somme de Cent un mille deux cent quatre  
francs vingt neuf centimes — 101 204. 29



M. le Ministre des Finances

Bonne nuit le 17 mai 1876

Monsieur le Ministre

~~Je m'empresse de répondre à la lettre que V. Exc. m'a~~  
 fait l'honneur de m'adresser en date du 2 de ce mois  
 pour me faire connaître le résultat de l'examen  
 du dernier bordereau de 1875 qui a servi et j'admets  
 de l'Etat à cela la permission de passer quelques jours  
 de demander la permission de faire passer mes réponses  
 de quel que côté que ce soit

à l'adresse que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser  
 en date du 2 de ce mois pour me donner connaissance des  
 résultats de l'examen du dernier bordereau des dépenses de l'Etat en  
 1875; je m'empresse de répondre que en suivant l'ordre

1° des temps qui n'ont pas plus de 20 ans que <sup>quelques</sup>  
 facultés des objections faites contre les justifications  
 de justification que j'ai produites que  
 1° les signatures des dépenses des dépenses de l'Etat  
 17, 16, 17 qui ont pour objet des travaux effectués par  
 la firme Comman

2° les signatures du Giovanni Comman <sup>autre</sup>  
 des numéros 15, 16, 17 qui ont pour

1° les numéros 15, 16, 17 qui ont pour objet des  
 travaux effectués par la firme Comman et dont le  
 envoi est motivé par ce qu'ils ne sont nées que  
 de la signature des deux des dépenses sont  
 et produits en cet état que par un motif de plus  
 de 20 ans que la signature du Giovanni Comman

est Comman pour être celle de la maison sociale  
 de l'Etat et des deux frères, et qu'elle a toujours  
 été acceptée comme signature par les <sup>parties</sup> intéressées  
 par le <sup>comptable</sup> ~~ministre~~ des Finances, des travaux publiés  
 à l'Etat, de la Cour des Comptes dans quels <sup>est</sup> figurée  
 et de la Comptabilité et l'auditeur



2° que pour les articles de matériel et de mobilier  
compris dans les mémoires d'indépendance énumérés dans la requête  
de N. Céc. et qui ne sont pas accompagnés de certificats  
d'inscription sur l'issu certain ~~un~~ de certificats d'inscription  
en charge pour les objets devant avoir une certaine durée  
ou de certificats de prise en charge pour ceux dont  
la durée est limitée. j'ai eu l'honneur d'observer d'abord que  
je n'ai négligé de remplir cette formalité que pour  
quelques objets qui m'ont paru de trop peu d'importance.  
Or susceptible d'être remplacé si fréquemment que  
je ne les croyais pas, de nature à devoir être  
enregistrés, en second lieu, je demandais à N. Céc. la  
permission de lui faire remarquer qu'en ce qui  
concernait tout temps ou en ce qui regardait la fination faite  
au Directeur que jusqu'à ces derniers temps ~~on~~  
dans l'examen de la Comptabilité de l'Académie  
on a tenu compte au Directeur des moyens restreints  
qui sont à sa disposition pour l'entretien des certificats  
de la nature des nouvelles justifications qui m'ont pour  
de mêmes dépenses qui sont très dépenses d'argent  
et auxquelles je m'efforçais d'épargner d'argent de  
satisfaire au moins à l'usage d'un ~~certificat~~ d'inscription  
qui double la main de l'écrit ~~et~~ et supprimait  
tout un bureau d'employés auxquelles je joins le ~~certificat~~  
et j'espère N. Céc. de remarquer que j'en ai un exemplaire  
pour me servir.



1<sup>o</sup> que ~~les~~ ~~ministres~~ l'un des frères qui ont exécuté les travaux dans les ministres  
~~des~~ ~~comptes~~ dans les ministres N<sup>os</sup> 15. 16. 17 sont le  
1<sup>o</sup> que les ministres N<sup>os</sup> 15. 16. 17 1<sup>o</sup> que celui des deux frères dont la signature  
est dictée, en sera bien connu celui des deux frères dont la  
signature est pour le jour de leur rédaction et en cas de mort en voyage  
pour les affaires de la maison ou je me trouvois dans l'impossibilité  
d'obtenir cette signature et pour ne pas retarder la production des ministres  
je les joins ici telles qu'elles me ont été renvoyées afin qu'elles  
seront acceptées comme elles l'ont été de ~~par~~ ~~les~~ ~~ministres~~ par le j<sup>u</sup>pp<sup>é</sup>



















De justification qui m'ont été prescrite, j'ai toujours pensé que l'avenue  
de 20000 frs sur le Crédit ou sur le Change, mentionné à l'art. 1er de l'ordonnance  
de 1783, doit être indépendante et distincte du règlement des Comptes de  
l'exercice précédent quelle que soit l'usage fait de ce crédit de l'exercice  
nouveau et Comptable jus qu'à l'expiration du Crédit au fur et à mesure  
de l'envoi des pièces justificatives de la dépense. C'est par cette  
raison que j'ai réglé l'envoi de mes bordereaux. Si je me suis  
mépris sur le sens véritable des instructions de N. C. de j'espère  
de vouloir bien m'en excuser.

Un dépôt de N. C. de contient encore une autre recommandation  
qui me donne à penser que j'aurais commis une autre méprise  
dans l'interprétation des instructions relatives au Crédit qui m'a  
été ouvert pour l'acquisition des Copies de l'état de l'Administration  
de N. C. de sur le quel j'ai dû inscrire ma première somme  
de 10,000 fr. dont je ne vois point la première fois la justification  
réclamée. C'est certainement avec celle de l'achat des fonds  
affectés au service de l'Académie française que sont tentés les  
opérations de N. C. de m'ayant précédemment des recommandations  
de faire l'objet d'une Correspondance de deux Comptes distincts.

En tout cas, cette dernière justification de N. C. de  
ma Comptabilité j'ai dû m'assurer de l'exactitude de l'information  
littérale que j'en ai été adressé à l'égard de l'information N. C. de  
de la quelle je suis persuadé qu'aucune dépense n'a été faite  
Celle recommandation n'a été faite en 1835 et m'aurait été  
impossible de faire ces opérations que le montant de la dépense  
faite pour ces objets en 1836. Si l'on a la forme de  
dont je produirai la justification au point que N. C. de  
Commande.



A. C. au Ministre D'Etat — le 1<sup>er</sup> Mai 16  
Messieurs le Ministre

469

C'est seulement hier 30 avril que j'ai reçu la Dépêche, en date  
du 29 du dit mois, par laquelle M. C. en m'informant de la même  
à ma disposition d'un second à compte de vingt mille francs  
sur le Cr. de l'Etat à l'usage des dépenses de l'exercice  
courant, me remontrant les instructions relatives aux justifications  
à faire de l'emploi du 1<sup>er</sup> à compte de 20000 fr. avant de retourner  
le versement du second comme si je n'avais tenu aucun compte  
de ses précédentes instructions.

M. C. Il est évident qu'il est de mon devoir de me disculper de  
cette négligence en donnant à V. C. <sup>l'assurance de</sup> l'assurance de  
que j'attache à mon compte l'exactitude que j'ai mise à me conformer  
aux instructions qui m'ont été données avec toute la diligence  
possible par la Comparution des Dates des bordereaux  
de dépenses que je prie à l'appui je lui ai adressé  
avec celle du premier versement par de 20000 fr. qui sera  
été fait.

Par 8 Mars, date de l'envoi du 1<sup>er</sup> Bordereau de dépenses  
et des pièces à l'appui de la dépense constatée s'élevant à 13,571-88  
et la recette de 20000

An 20 avril - Date du 2<sup>nd</sup> Bordereau de dépenses - - - 2149-90  
et la recette de 20000 - - - Casuelle 21,621 38

Donc résulte qu'à la date du 20 avril la production des  
pièces justificatives de la dépense de l'exercice de 1621-28  
au 1<sup>er</sup> Mai s'élève à 1621-38.

Cette obligation de justifier par l'exactitude de la dépense  
sur la recette me ne semble pas devoir s'écarter de la  
sens que j'ai cru devoir attribuer aux instructions que j'ai  
recevues sur lesquels j'ai cru devoir satisfaire aux exigences de la  
régularité du Service. En me conformant au nouveau mod-



M<sup>te</sup> le Ministre d'Etat

le 19 Mars 1846

468

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les pièces  
 rapportées par M. le Comptable et les pièces justificatives des dépenses faites  
 jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie par le Directeur des  
 le montant de ces dépenses est de 8140 - 90  
 qui joints à ce qui est resté de l'exercice précédent 19471 - 48  
 font le total de la dépense solidaire 27611 - 38  
 Sur lequel j'ai reçu de M. le Comptable de la Division provinciale  
 de compensation à Paris un premier compte de la somme  
 de 20000 frs dont résulte que la dépense de l'exercice précédent  
 de 1621 - 38 le compte de l'Académie pour l'exercice courant  
 sur un excédent de la dépense faite pendant de  
 1621 - 38

Je joins à ces pièces sans enveloppe distincte pour  
 éviter toute confusion les Certificats d'inscription  
 sur l'annuaire des artistes par le ~~Commissaire~~  
 feuilles de fleurs produites pour le N<sup>o</sup> 7 de l'année et l'année  
 de M. le Comptable des dépenses de M. le Directeur par la lettre  
 qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser le 12 avril  
 courant comme manquant à la justification des dépenses  
 faites sur les feuilles de fleurs produites pour le N<sup>o</sup> 7 de  
 l'année et l'année de M. le Comptable des dépenses de l'Académie  
 Je suis &c



A. J. Ecole Ministre d'Etat. — Le 20 mars 1876

467

Messieurs le Ministre

J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le compte et les  
pièces à l'appui des dépenses faites en 1875 tant pour  
Entretien Annuel que pour travaux de réparation  
exécutés dans les bâtiments et dépendances de l'Académie  
de France

Le Crédit ouvert pour ces travaux par le Gouvernement  
du dit exercice se divisait ainsi

Entretien Annuel des bâtiments	8000	fr.
Réparations Diverses	6965	fr.
ensemble	14965	fr.

Les Dépenses faites suivent la même division

S'élevant à savoir: sous Entretien Annuel 6198 40

soit Réparations Diverses 6965

ensemble 13163 40

Donc il y a eu la dépense est restée en dessous

du crédit ouvert d'une somme de 1801 60

Mais je n'ai reçu le Compte du total de ces travaux  
qu'une somme de 7000 francs dont résultat au résumé  
du compte pour 1875 un excédant de dépenses  
à de 6165 francs 40 centimes que je prie V. Exc.  
à se vouloir bien faire ordonner d'après et que  
après la vérification du Compte aura été faite  
les soldes de ces travaux ayent été pris sur le premier  
à compte du crédit ouvert à l'audience pour les dépenses  
ordonnées et l'exercice courant



Mr. Miller King's Invoice of Parts 11-28

Johnsbergers - 11-28

8084.96  
1485.41  
9570.37

Mr. H. D. and A. G. to Mr. DeLamie

Mr. J. H. and A. G. to Mr. DeLamie

August - 11-20

Sept - 11-09

1903-81 1/2

1780-10 1/2

11-22 1/2

28718.87  
1485.41  
9570.37

619840  
3719068  
4918720  
619840

11529050  
59769  
34587150  
69174800  
82709350  
34587150

11529050  
59769  
34587150  
4900

11529050  
59769  
34587150  
69174800  
82709350  
34587150

178008882  
765696  
5742222

17801050  
59769  
34587150  
106806900  
124607350  
19403150  
89005250

27628696  
148541  
1188928  
891246

1485417927  
1867927

27629  
59769  
34587150  
165774  
82887  
193403  
138145







Herrie Lagiat

con

All. Academiae Imperialis  
de Francia



M. le Ministre des Finances - le 26 février 1836 465

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'adresser à M. le Comptable Général  
 de l'Université les justificatifs des dépenses  
 pour moi soldées par le Service de l'Académie Impériale  
 jusqu'au 31 Décembre 1836. Le bordereau récapitulatif  
 de ces dépenses est constaté l'exécution par la somme  
 au dit jour en somme de fr. . . . . 1491-86  
 Et en sus qui au moyen de la recette des  
 Revenus ordinaires a été inscrite au compte général  
 de cet exercice 1836 pour la somme de 1234-99  
 se trouve excédant en celle de 256-87

Je vous prie d'adresser ce Comptable aux fins que possible  
 et pour le plus de précision en ce qui concerne le Comptable  
 les résultats de la vérification de ce dernier bordereau  
 des dépenses jugées M. le Comptable de l'Université bien y faire  
 par le dit Comptable de l'Université aux fins que faire  
 se pourra.

Pour être conforme aux règles de la Comptabilité  
 sur le maximum des avances à faire aux Comptables  
 je vous envoie les justificatifs de la dernière avance  
 de 20000 fr. faite en 1835. <sup>Sur le pied de ce qui a été avancé en 1836</sup>  
 Avant que l'année  
 présente ne soit terminée. <sup>de la division</sup>  
 à de pareille somme. <sup>en 1836</sup> M. le Comptable de l'Université  
 pour l'exercice courant par son Directeur du 27 Janvier  
 dernier.

conscript



M. le Ministre des Finances

Le 20 février 1856

Messieurs les Ministres

J'ai l'honneur d'adresser à V. Excellence le rapport de l'ambassadeur de France sur les dépenses justifiées en vertu de divers ordonnances de paiement pour le service de l'expédition de France jusqu'au 31 Dec. 1855. Le total des dépenses constatées et liquidées s'élève à la somme de 12,041,295 francs qui ont été payés sur le compte des dépenses ordinaires (1124-12) à l'exception du compte général de l'exercice 1855. Je trouve en outre à l'annexe de ce rapport une somme de 74,197 francs qui ont été payés sur le compte de l'expédition de France en 1855.

Je vous prie de dresser le compte des dépenses qui sont à la charge de l'Etat définitivement si besoin de commenter les résultats de la liquidation de ce service de l'expédition de France. Si vous le pouvez, j'en serais bien aise de le faire. Je vous prie de m'en adresser un exemplaire qui sera joint au rapport.



M. le Ministre d'Etat

Le 10 Janvier 1876 463

Monsieur le Ministre,

C'est bien seulement que l'arrêté du 26 Octobre 1875 a fait  
 dans les Deux Budgets des travaux de réparation à exécuter  
 dans le Palais et dépendances de l'Académie pendant le présent  
 exercice je m'imprime de ces travaux et N. C. en y joignant  
 la traduction de la lettre de l'Académie sur les tableaux qui résument le résumé  
 des travaux à exécuter par ordre d'urgence, et celle de la lettre dans  
 laquelle M. de la Roche-Lafosse expose sommairement les motifs et l'importance  
 de chiffres de la dépense. Je dois ajouter que le chiffre de la dépense  
 affectée à l'entretien de l'Académie au cours de l'année 1875 pour  
 l'année de la portée de l'arrêté du 26 Octobre 1875  
 conformément aux précédentes instructions de N. C. du 22 août 1875  
 la somme de 1302 écus 20 centimes formant le chiffre affecté à l'entretien  
 de l'Académie au lieu d'être portée conformément au double de la dépense  
 ordinaire conformément aux précédentes instructions de N. C. du 22 août 1875  
 ne se monte qu'à la somme de 1876 qu'un double chiffre simple de la dépense ordinaire  
 et de la double a été ajoutée la différence existant entre le chiffre  
 double présenté pour le même objet et la somme de 18000 fr. portée  
 l'année dernière pour le même objet.

Le total de la dépense la faire en 1876 pour l'entretien  
 ordinaire et pour réparation s'élevait ainsi à la somme  
 de 5097 écus 23 centimes ou frs 27369-487  
 Je vous prie de réunir les comptes des travaux à exécuter  
 en 1875 pour en faire dresser le compte général que j'aurai l'honneur  
 d'adresser immédiatement à N. C.

Je suis avec respect

V. N. C.

ci-joint. 1° lettre et tableau de l'arrêté et traduction. 2° Résumé  
 traduit des deux présentifs des travaux à exécuter 3° Résumé  
 traduit des motifs et du montant des deux



A Son Exc. Le Ministre D'Etat

Rome le 27 X 1844

462

Messieurs le Ministre

Au vu de la lettre que vous m'avez fait honneur  
 de m'adresser le 18 de ce mois et de la quittance N° 17  
 du 3<sup>ème</sup> des Demandes Dispensées de l'Académie qui y est jointe  
 j'ai pu constater l'exactitude du dernier bordereau qui, comme vous l'avez  
 dit, a été remis le 24 de ce mois par le <sup>fr. 182-80</sup> ~~fr. 182-80~~ <sup>fr. 182-80</sup> ~~fr. 182-80~~ <sup>fr. 182-80</sup> ~~fr. 182-80~~  
 du Compte de la prime N° 17 pour tout le compte grand montant  
 de l'Académie N° 17, ne présente plus qu'un excédent de dépenses  
 dont le résumé, au moyen du récapitulatif des 3<sup>èmes</sup> en  
 fr. 182-80 portés au dernier grand montant du Compte N° 17  
 joint de ce trimestre, a son exc. ne présente plus qu'un  
 excédent de dépenses réduites à fr. 4647-81  
 J'aurai soin de faire remplir dans le premier bordereau  
 que je produirai de la somme du montant du Compte N° 17  
 mentionné et je me composerai un grand bordereau  
 de fournir <sup>à l'exc. des comptes</sup> ~~à l'exc. des comptes~~ <sup>à l'exc. des comptes</sup> ~~à l'exc. des comptes~~  
 de N. C. C.